

VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL
arrêté n°18-0033 du 22 janvier 2018

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 18-0033-2018-0686c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :
RUE DANTON

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : NON

NATURE DES TRAVAUX :

Ouverture de chambre pour tirage et raccordement de la fibre optique / FT

Travaux exécutés par une entreprise

Maître d'œuvre/ouvrage :

Société CIRCET

Pour le compte d'ORANGE

Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville

PERIODE PREVUE : du 03/01/2019 au 18/01/2019 inclus

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	Stationnement interdit
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Société CIRCET, 1802, avenue Paul JULLIEN
13 100 LE THOLONET

Personne responsable du chantier : Régis GODARD

Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 06 81 38 76 26

ENTREPRISE :

Date : 27/12/2018

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
X		
A La Seyne sur Mer, le 28 DEC. 2018		Signature/cachet : 